

# CHAMPIONNAT DE LIGUE DE NORMANDIE – 2025 – v02 CK 2025/



## Sommaire

REGLEMENT SPORTIF .....	- 1 -
REGLEMENT .....	- 2 -
OBLIGATIONS GENERALES .....	- 2 -
LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DEROULEMENT .....	- 2 -
CLASSEMENTS .....	- 3 -
CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES .....	- 4 -
PILOTES ADMIS .....	- 4 -
KARTS ET MATERIELS ADMIS .....	- 4 -
CARBURANT .....	- 6 -
SECURITE GENERALE .....	- 6 -
DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE .....	- 6 -
GRILLE DE DEPART .....	- 8 -
PROCEDURE DE DEPART .....	- 8 -
SUSPENSION D'UNE COURSE .....	- 8 -
REPRISE D'UNE COURSE .....	- 8 -
ARRIVEE .....	- 8 -
PARC FERME .....	- 8 -
INCIDENTS .....	- 8 -
DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX .....	- 9 -
DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM .....	- 9 -
REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON .....	- 9 -

## REGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting de Normandie (LKN) organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting de Normandie.

La LKN est responsable de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de **quatre épreuves** sur une période allant de **mars 2025** à **mai 2025** et dont les trois premières sont qualificatives pour les Championnats de France.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la réglementation FFSA, des prescriptions générales FIA Karting et du Code Sportif International.

Ce Championnat est organisé conformément au Code Sportif International **2025** « le Code » aux prescriptions générales FIA Karting **2025**, au Règlement FIA Karting **2025** et aux annexes sportives et Technique FFSA **2025**, sans dérogation.

**Un règlement particulier** sera par ailleurs établi par chaque club organisateur, pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue.

### Nomination des Officiels :

Le Président de la LKN nomme un Directeur d'Epreuve parmi les Directeurs de Courses de la LKN.



Le Directeur d'Epreuve est responsable de l'épreuve lors de chacune des compétitions.

Avec le bureau de la LKN il nomme :

- Le Directeur de Course et son Adjoint
- Le Président de la Commission Sportive et les deux autres membres du Collège
- Le Responsable Technique et son Adjoint



Pendant le championnat, il a autorité pour imposer le respect des règles d'organisation (cahier des charges Normand), des règles de sécurité et toute autre décision nécessaire au bon déroulement des manifestations.

La LKN peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la LKN, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

## REGLEMENT

1] Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être impérativement visée par la FFSA.

## OBLIGATIONS GENERALES

2] Tout Pilote, Concurrent ou Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting ainsi que le Règlement Particulier de la Compétition et le présent Règlement Sportif et les annexes FFSA.

3] Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement Sportif.

## LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DEROULEMENT

4] **Calendrier des compétitions du Championnat :**

Le Championnat se déroule sur **quatre** compétitions.

Les dates retenues pour ces compétitions sont :

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| - 15/16 Mars 2025 - ASK La Hague - Circuit de La Hague           | - Epreuve qualificative |
| - 05/06 Avril 2025 - ASK K61 – Circuit d'Aunay les Bois          | - Epreuve qualificative |
| - 26/27 Avril 2025- ASK Rouen 76 - Circuit L. LEBRET à Anneville | - Epreuve qualificative |
| - 24/25 Mai 2025 - ASK K61 – Circuit d'Aunay Les Bois            | - Epreuve qualificative |

**Les trois premières sont qualificatives pour les Championnats de France, la quatrième est qualificative pour la Coupe de France et Coupe des Régions**

**Statut de la Compétition :**

5] Les compétitions ont le statut de compétitions nationales.

6a] **Chaque compétition comprendra :**

- des essais officiels, des essais qualificatifs, deux manches qualificatives, les positions de départ seront déterminées par les essais qualificatifs.
- une préfinale, les positions de départ seront déterminées par le classement des manches qualificatives.
- une finale, les positions de départ seront déterminées par l'arrivée de la préfinale.



**6b] Déroulement de la compétition :**

INTITULE	CATEGORIE	Temps de course
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6mn
MANCHES QUALIFICATIVES	Mini 60	8mn + 1tour
	Autres catégories	10mn + 1tour
PRE-FINALE	Mini 60	12mn + 1tour
	Autres catégories	15mn + 1tour
FINALE	Mini 60	12mn + 1tour
	Autres catégories	15mn + 1tour



Le drapeau à damier sera présenté au kart de tête lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée (« La Ligne ») à la fin du dernier tour. La Ligne consiste en une ligne unique traversant la piste.

## CLASSEMENTS

**7a] Attribution des points à tous les finalistes**

Le classement de la préfinale et celui de la finale donneront lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 <sup>er</sup>	19 points au 7 <sup>ème</sup>	13 points au 13 <sup>ème</sup>	7 points au 19 <sup>ème</sup>
40 points au 2 <sup>ème</sup>	18 points au 8 <sup>ème</sup>	12 points au 14 <sup>ème</sup>	6 points au 20 <sup>ème</sup>
32 points au 3 <sup>ème</sup>	17 points au 9 <sup>ème</sup>	11 points au 15 <sup>ème</sup>	5 points au 21 <sup>ème</sup>
26 points au 4 <sup>ème</sup>	16 points au 10 <sup>ème</sup>	10 points au 16 <sup>ème</sup>	4 points au 22 <sup>ème</sup>
22 points au 5 <sup>ème</sup>	15 points au 11 <sup>ème</sup>	9 points au 17 <sup>ème</sup>	3 points au 23 <sup>ème</sup>
20 points au 6 <sup>ème</sup>	14 points au 12 <sup>ème</sup>	8 points au 18 <sup>ème</sup>	2 points au 24 <sup>ème</sup>
1 point au-delà du 24 <sup>ème</sup>			

Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la préfinale et celui de la finale se verront attribuer 2 points supplémentaires.

**Tous les résultats sont comptabilisés pour le classement général du Championnat de Ligue**

**7b] Disqualification :**

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

**7c] Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE**

Tout pilote licencié dans la Ligue de Normandie, **inscrit à la totalité** du Championnat, avant la première épreuve, et prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue, marque des points sur chacune des **quatre** épreuves.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite.

Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le Président de la Ligue de Normandie adressera impérativement, à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France **pour le 31 mai 2025**.



## Absence à une épreuve – Non-présentation en Prégrille phases finales

Tout pilote absent lors d'une épreuve ne marquera aucun point.

En cas d'absence pour cas de force majeure (maladie, accident...) avec production d'un certificat médical ou de décès, il sera attribué un point pour la préfinale et un point pour la finale.

**Il en sera de même pour les pilotes présents mais ne se présentant pas au départ des phases finales.**

## CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

- 8] Le Championnat de Ligue est ouvert à tout pilote détenteur :
- de la licence Nationale ou Internationale Pilote Concurrent Conducteur en cours de validité pour **2025**, dans sa catégorie.
  - d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère en cours de validité pour **2025**, et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence Internationale délivrée par une ASN étrangère

La LKN se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un intérêt particulier, dans le but de préserver l'esprit du championnat.

## PILOTES ADMIS

9a] Tout pilote désirant concourir dans le cadre du Championnat de Ligue a la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b] Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA et inscrits à la totalité du championnat.

9c]. Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d] Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e] Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman, devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans une catégorie fédérale (Art.11c – Règlement du Championnat de France **2025**).

9f] Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

9g] L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

9h] En cas d'absence à une épreuve pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue dans un délai maximal de 48 H après la manifestation.

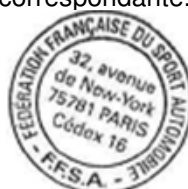
En cas de non-participation partielle ou totale du pilote au Championnat, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, deux laissez-passer (pilote et mécanicien) et l'emplacement paddock.

Seuls, l'aire de stationnement des camping-cars et le droit de piste de la journée du vendredi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

## KARTS ET MATERIELS ADMIS

10a] Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.



CATEGORIE	TYPE MOTEUR	NOMBRE	PLOMBAGE MOTEUR
MINI 60	VORTEX MINI FR	UN	OUI
NATIONALE	ROTAX J125 MAX Ou ROTAX J125 MAX EVO	UN	NON
SENIOR-MASTER GENTLEMAN	IAME X30 125 TL TAG ou Rotax J125 Max Evo Rotax 125 Max Racing	DEUX	NON
KZ2 SENIOR MASTER/GENTL	MOTEURS HOMOLOGUES CIK/FIA	DEUX	NON
ROTAX Max Senior & Max Master	ROTAX J125 MAX Racing et Evo	DEUX	OUI

#### Châssis - Moteur :

**10b]** Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée que d'un châssis et d'un ou deux moteurs plombés (cf. tableau ci-dessus).

**10c]** Pour les catégories Mini 60 et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

**10d]** Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

#### Pneumatiques :

**10e]** Pour les **2 premières épreuves**, dans toutes les catégories, un pilote ne pourra disposer que de 4 pneumatiques slick avant et 4 pneumatiques slick arrière en gestion libre. Il en sera de même pour les **2 épreuves suivantes**.

Pour les deux premières épreuves et les deux dernières, le concurrent fera enregistrer sa dotation lors des épreuves 1 et 3 et il gèrera sa dotation librement pour les deux courses.

Il fera donc enregistrer huit pneus slick en J1 et de nouveau 8 pneus slick en J3.

Lors des essais qualificatifs des J1 et J3 il se présentera obligatoirement avec des pneumatiques slick neufs.

Pour les pneus pluie, dans les catégories autorisée, le concurrent peut enregistrer 3AV et 3AR à chaque course. Pour les KZ2 un supplément de deux pneus (1AV et 1 AR) sera automatiquement autorisé si les deux manches qualificatives et la préfinale sont déclarées en « Conditions Pluie ».



027

## TABLEAU RECAPITULATIF DE LA DOTATION EN PNEUMATIQUES

			Mini 60	Nationale	Rotax Max	Senior Master Gent.	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gent.
Essais libres + warm up	PLUIE	Q	NON	Libre	Libre	Libre	Libre
	SLICK	Q	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Essais chronométrés + manches + phases finales	PLUIE	Q	NON	3AV 3AR par Epreuve	3AV 3AR Par Epreuve	3AV 3AR Par Epreuve	3AV 3AR Par Epreuve
	SLICK	Q	4AV 4AR Pour épreuves 1&2 et 3&4	4AV 4AR Pour épreuves 1&2 et 3&4	4AV 4AR Pour épreuves 1&2 et 3&4	4AV 4AR Pour épreuves 1&2 et 3&4	4AV 4AR Pour épreuves 1&2 et 3&4
Gestion des pneumatiques			Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Observations :			<b>Enregistrement de 4AV 4AR Slicks maximum pour épreuves 1&amp;2 et 3&amp;4</b>				

**10f]** L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le Pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la Prégrille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition (essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

**10g]** La Ligue de Normandie attribue, à chaque pilote, un numéro de course. Les numéros seront fournis par la Ligue lors de la première compétition Normande. Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

### CARBURANT

**11]** Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 sans plomb 98. Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.



### SECURITE GENERALE

**12]** Se reporter à l'article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA 2025.

### DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Les épreuves du Championnat de Ligue se déroulent selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (annexes sportive et technique).



**13a]** La compétition se compose d'essais libres officiels, de séances d'essais chronométrés qualificatifs, de manches qualificatives, d'une préfinale et d'une finale.

**13b]** Les essais libres officiels se dérouleront le samedi suivant l'horaire officiel de la compétition.

#### **Transpondeur et numéros de course :**

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) et des numéros de course à partir de la première séance d'essais libres officiels sont obligatoires, sous peine d'une amende de **100€ pour le transpondeur et de l'annulation du meilleur tour des essais qualificatifs pour l'absence d'un ou plusieurs numéros de courses.**

A compter de la deuxième infraction lors de la même compétition, cela entraînera la disqualification du concurrent/pilote de la séance d'Essais Qualificatifs, de la Manche Qualificative ou de la phase finale concernée. Dans le cas des séances d'Essais Libres officiels, des Warm-Up seule une amende supplémentaire de **100€** sera infligée

**En cas de 3ème infraction, la pénalité sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.**

Les pénalités en temps ne sont pas susceptibles d'appel.

Les amendes infligées par les Commissaires Sportifs doivent être payées immédiatement et à l'ordre de la FFSA.

#### **Chauffe moteur :**

Il est interdit de démarrer ou de chauffer un moteur dans **l'enceinte du circuit**. Le démarrage est toléré en parc assistance départ **après autorisation du Délégué Technique**.

Avant les Essais Qualificatifs si un Juge de Fait constate un démarrage ou une chauffe moteur d'un kart dans l'enceinte du circuit, les trois meilleurs temps de la séance d'essais qualificatifs de ce kart seront annulés.

Après les Essais Qualificatifs si un Juge de Fait constate un démarrage ou une chauffe moteur d'un kart dans l'enceinte du circuit, une pénalité de trois secondes sera appliquée dans la manche suivante (manche qualificative, pré-finale, finale) pour le kart concerné.

**13c]** La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au **briefing**, tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

**13d]** Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps de **six minutes**, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

**13e]** L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés. Deux points leur seront attribués.

#### **13f]** Manches Qualificatives

Création de séries si nécessaire :

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

##### **SERIE A**

1<sup>er</sup> chrono  
4<sup>ème</sup> chrono

##### **SERIE B**

2<sup>ème</sup> chrono  
5<sup>ème</sup> chrono

##### **SERIE C**

3<sup>ème</sup> chrono  
6<sup>ème</sup> chrono      etc...

**13g]** Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.



### 13h] Déroulement des Manches Qualificatives (en fonction du nombre de séries)

Déroulement des Manches Qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C		
			B contre D	C contre E		



**13i]** Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux Phases Finales (préfinale et finale) que s'il a effectivement participé aux Manches Qualificatives, la non-participation aux Manches Qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constaté par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la préfinale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

### 13j] Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la préfinale.

## GRILLE DE DEPART

14] Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA [2025](#).

## PROCEDURE DE DEPART

15] Se reporter à l'article 2.20 des Prescriptions générales CIK/FIA [2025](#).

**16] Sur demande du Directeur de Course**, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du Pilote concerné de la Compétition.

## SUSPENSION D'UNE COURSE

17] Article 2.21 des Prescriptions générales CIK/FIA [2025](#).

## REPRISE D'UNE COURSE

18] Article 2.22 des Prescriptions générales CIK/FIA [2025](#).

## ARRIVEE

19] Article 2.23 des Prescriptions générales CIK/FIA [2025](#).

## PARC FERME

20] Article 2.13 des Prescriptions générales CIK/FIA [2025](#).

## INCIDENTS

21a] Article 2.24 des Prescriptions générales CIK/FIA [2025](#).

### 21b] Disqualification du Championnat de Ligue

Le Comité Directeur de la Ligue se réserve le droit de disqualifier du championnat tout pilote :

- qui aurait contrevenu, d'une façon répétée aux règlements, sportif ou technique FFSA, ou au présent règlement général du Championnat.
- qui par ses propos, ses actes ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel au Championnat, aux officiels ou à une des ASK organisatrices.





## DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

22] Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de la ligue de Normandie.

Tarif 2025 Championnat et frais divers		Dates d'inscription
Championnat Régional (hors pneumatiques) règlement exclusivement par internet sur le site de la Ligue	Engagement au championnat : 130€	Avant le 28 février 2025
	Participation complémentaire par course : 95€	
	Paiement total : 130€ + 4x95€ = 510€	Avant le 28 février 2025
	Engagement après le 27 février 2025	
	Engagement Championnat : 160€	Après le 27 février 2025
	Participation complémentaire par course : 110€	
	Paiement total : 160€ + 4x110€ = 600€	Après le 27 février 2025
Engagement 1 course Chpt Régional	150€ internet; 170€ Chèque, CB ou espèces 180€ Internet, 190€ Chèque, CB ou espèces	plus de 5 jours avant la course moins de 6 jours avant la course
Pilotes licenciés ASA + 30€ par course ou cotisation Ligue de 49 € pour l'année		

Pour les licenciés dans une ASA une majoration de 30€ par course sera demandée sauf ceux ayant payé l'adhésion de 49€ à la LKN.

En cas de non-participation totale ou partielle du pilote au championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement sauf cas de force majeure.

### 23] NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toutes facilités aux membres du DSNK de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### 24] RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

## DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25] A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Une coupe, offerte par la Ligue de Normandie aux seuls présents, sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

## REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

26] Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Normandie en fin de saison. Les récompenses seront offertes, uniquement aux pilotes présents lors de la cérémonie, par la Ligue de Normandie.

Fait à Dives sur Mer le 14 décembre 2024.

Pour la Ligue de Karting Normandie  
Le Président  
Mickaël DESMONTS



Pour la FFSA

